

nationales les plus pures ; mais un ingénieur, c'est-à-dire un homme qui possédait toute la compétence requise en la matière, recommandait au gouvernement de *faire raser* tout l'édifice, et le premier ministre, après avoir consulté les autorités religieuses, ordonna la démolition des ruines de l'ancien Collège des Jésuites, dans le but surtout de faire cesser l'état de choses dont on lui avait appris l'existence.

Les faits que nous venons de relater sont confirmés par la correspondance suivante :

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, 8 juillet 1889.

L'honorable C.-B. DE BOUCHERVILLE.

Sénateur, M. C. L. ; etc, etc,

Boucherville.

Cher Monsieur de Boucherville,

L'inhumation prochaine des ossements humains trouvés, il y a plus de dix ans, dans les caveaux de l'ancien " Collège de Québec ", va remettre sur le tapis la question de la démolition de cet édifice, plus connu sous le nom de " Casernes des Jésuites." A ce sujet, permettez-moi de vous demander de m'envoyer, pour le placer dans les archives du département des Travaux Publics, le document que vous avez dû recevoir de l'Archevêque de Québec avant d'ordonner cette démolition.